

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

SOMMAIRE

- 1- Arrêté du Maire prescrivant la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU**
- 2- Notice de présentation (Juin 2020)**
- 3- Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe) – Accusé de réception de l'examen au cas par cas**
- 4- Avis des personnes publiques associées**
 - Arc Sud Bretagne
 - Commune de La Roche Bernard
 - Agence Régionale de Santé de Bretagne
 - Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan
 - Conseil Départemental du Morbihan
 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 - Région Bretagne
- 5- Décision n° 2020DKB50 en date du 27 août 2020 de la MRAe de Bretagne après examen au cas par cas, sur la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de Nivillac (56)**
- 6- Evaluation environnementale de la procédure – Notice de présentation (Décembre 2020)**
- 7- Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe) – Accusé de réception de l'évaluation environnementale**
- 8- Avis délibéré n° 2021AB12 du 8 mars 2021 de la MRAe de Bretagne sur la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Nivillac (56)**
- 9- Délibération n° 2021D17 en date du 8 mars 2021 relative aux modalités de mise à disposition du projet au public**